Gouvernement du Canada | Government of Canada

2007-05979/

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 31 octobre 2007
2007-084

La Commission de l'assurance-emploi du Canada réduit les taux de cotisation pour 2008

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, et l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, ont salué aujourd'hui la décision de la Commission de l'assurance-emploi du Canada d'abaisser les taux de cotisation de l'assurance-emploi pour 2008.

« La diminution des taux de cotisation de l'assurance-emploi, tout comme les réductions d'impôt sans précédent effectuées par notre gouvernement, laisseront plus libre cours aux forces de l'investissement et stimuleront davantage la création d'emplois partout au pays », a déclaré le ministre Flaherty. « Ces mesures vont laisser plus d'argent dans les mains des Canadiens qui travaillent fort, tout en améliorant la situation des entreprises canadiennes dans la très compétitive économie mondiale. »

Au sujet de la baisse de taux, le ministre Solberg a commenté : « En ce qui concerne l'avenir, notre gouvernement a souligné dans le discours du Trône son engagement à prendre des mesures pour améliorer la gouvernance ainsi que la gestion de la caisse de l'assurance-emploi. »

Pour les salariés, le taux de cotisation sera ramené de 1,80 $ à 1,73 $ par tranche de 100 $ de rémunération assurable à compter du 1er janvier 2008. Le taux des employeurs passera de 2,52 $ à 2,42 $ par tranche de 100 $ de rémunération assurable.

Dans son rapport sur cette question, l'actuaire en chef de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) a prévu que ces taux de cotisation devraient tout juste suffire à couvrir les prestations versées en 2008, comme l'exige la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Les taux de cotisation de 2008 pour le Québec seront de 1,39 $ pour les salariés et de 1,95 $ pour les employeurs. Ces taux sont inférieurs à ceux du reste du Canada parce que le Québec finance son propre régime de prestations parentales.

L'actuaire en chef de RHDSC a également établi à 41 100 $ le maximum de la rémunération assurable (MRA) pour 2008, en hausse de 1 100 $ par rapport à 2007. La MRA est indexée sur la rémunération moyenne dans l'industrie, conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*. Il s'agit du niveau de revenu maximal qui est assuré et sur lequel les salariés et les employeurs versent des cotisations. Ce plafond détermine aussi la prestation hebdomadaire maximale d'assurance-emploi.

La réduction des taux de cotisation, combinée à l'augmentation du MRA, fera en sorte que les employeurs et les salariés verseront 460 millions de dollars de moins en cotisations d'assurance-emploi, comparativement à 2007.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Bureau des relations avec les médias
Ressources humaines et
Développement social Canada
819-994-5559

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.